

BULLETIN D'INSCRIPTION

Saison 2024/2025



Nom et Prénom :				
Nom de Naissance :				
Né (e) le :/Té	éphone :	N° Adhérent :		
Adresse :				
Code Postal :	_ Ville :			
Email :				
(À indiquer très lisiblement pour permettre la réception de la licence fédérale par voie dématérialisée)				
COTISATION Annuelle 202 Comprenant la licence fédéra	pour tous) 190,00 €			
Remise éventuelle sous conditions particulières (voir modalités au dos): - 10 €				
Droit d'entrée : Pour toute pre	emière adhésion à l'association	+ 16 €		
OPTIONS - Activités supplémentaires payantes (sous réserve de places disponibles) :				
Mardi à Boussy : 14 h				
Samedi à Epinay : 10 h 00 à 11 h 30 □				
Stretching Postural: 35 €/an le 1er cours - 20 €/an les suivants:				
Boussy-La Ferme: Mardi 11 h 15				
Épinay Sénart Club: Mercredi 11 h 30				
Gym Aquatique Piscine Boussy: 60 €/an 1 cours /semaine Lundi 11 h 15				
Mercredi 11 h 15 □				
Vendredi 11 h 15 □				
TOTAL à régler :				
Règlement à l'ordre de : « Joie et Gymnastique » - Payable en 1, 2 ou 3 chèques <i>(montants arrondis en €)</i>				
Encaissement 30 septembre 2024	Encaissement 30 novembre 2024	Encaissement 31 janvier 2025		
(100 € minimum) €	€			
e	e			

Merci d'apporter cette fiche remplie et signée lors de l'inscription

Joie & Gymnastique au Val d'Yerres – tél. : 01.60.47.19.29 ou 01.45.98.77.95 (lundi au vendredi de 14 h à 17 h)

Email : joieetgym@gmail.com – site internet : joieetgym-vy.fr

Joie et Gymnastique au Val d'Yerres



SAISON 2024/2025

Reprise des cours : lundi 16 septembre 2024

MODALITÉS D'INSCRIPTION:

- Conditions particulières et sur justificatifs à déduire :
 - 10 € pour le 2^{ème} inscrit (*même famille, même adresse*), étudiants (- de 26 ans), employés municipaux en activité (*villes de Boussy*, Épinay et Varennes), demandeurs d'emploi, handicapés légers.
- Paiement accepté en 1, 2 ou 3 fois : chèques arrondis et datés du jour de l'inscription avec encaissement au 30 septembre 2024 d'un minimum de 100 €, 30 novembre 2024 et 31 janvier 2025.
- ❖ 16 € de droit d'entrée pour les nouveaux adhérents
- ❖ Possibilité de souscrire à l'assurance lA Sport (non obligatoire) : 12,80 € par chèque séparé à l'ordre de la MAIF et accompagné du bordereau dûment validé (remis sur simple demande).

Pour l'ADHÉSION, vous devez impérativement apporter :

Bulletin d'inscription rempli et signé ;
Règlement de la totalité en 1, 2 ou 3 chèques ;
Attestation datée et signée si toutes les réponses au « questionnaire de santé » sont néga-
tives, à défaut Certificat médical daté de moins de 6 mois ;
Photo d'identité
Autorisation parentale pour les moins de 18 ans (à partir de 16 ans révolus) ;

INFORMATIONS LEGALES SUR L'ADHESION ET LA LICENCE A LA FEDERATION FRANÇAISE D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Certificat de non-contre-indication à la pratique sportive

Conformément à l'article L.231-2 du Code du Sport, le certificat médical n'est plus demandé. L'adhérent doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Assurance

Conformément à l'article L.321-1 du Code du Sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre au 31 août 2025. Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

Statuts et Règlement Intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables par simple demande auprès de l'association.

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles renseignées dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : joieetgym@gmail.com ou un courrier à l'adresse de l'association.

Honorabilité des bénévoles

Le ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs sportifs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant(e) ou d'animateur/animatrice bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

Date:	Signature:
Date :	Oignature :